

# Compte-rendu du Conseil municipal du 3 février 2015

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille quinze (29 janvier 2015), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi trois février deux mille quinze (3 février 2015), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

**Etaient absents excusés :** Madame Séverine BOZZI, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Madame Josiane SOURBES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

En information préalable, Monsieur le Maire annonce la démission de Dominique BACHELLERIE pour des raisons personnelles.

## 1 – Extension du périmètre eau 47

---

Monsieur le Maire informe le conseil que les communes de Pindères, Moncassin et ... ont sollicité leur adhésion au syndicat départemental Eau 47.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'adhésion des communes citées ci-dessus au syndicat départemental Eau 47 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signifier cette délibération au syndicat Eau 47.

## 2 – Adhésion au groupement de commande achat énergie

---

Monsieur le maire relaie la proposition du SDEE47 d'achat groupé d'énergie pour les sites concernés par l'achat de tarifs supérieurs à 36KVA. L'adhésion est gratuite.

Pour information, seule la mairie est en tarif Tempo (bleu, blanc, rouge). Monsieur le maire suggère d'accepter cette proposition tout en travaillant sur l'ensemble des bâtiments communaux pour diminuer la facture globale.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de participer au groupement de commande proposé par le SDEE pour l'achat d'énergie ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 3 – Point travaux

---

### 3-1 Terrain de sports

Monsieur David BUTTIGNOL informe le conseil que l'entreprise COLAS interviendra le lendemain du conseil sous réserve des conditions climatiques.

Un arrêté municipal doit être pris pour interdire l'accès au terrain de sports durant la durée des travaux et tant que le grillage ne sera pas installé.

Le devis du grillage s'élève à environ 1 700€HT.

Il est proposé de se retrouver pour la pose des cages et paniers de basket, ainsi que du grillage, le samedi 14 février.

### 3-2 Commission de sécurité

Le 19 février prochain, la commission de sécurité inspectera la salle des fêtes. L'électricien intervient actuellement pour vérifier et remettre au norme la salle à hauteur d'environ 3 500€.

### 3-3 Equipement de la cuisine

En 2014, la salle a été louée 17 fois à un tarif de 320€ pour les hors commune et 100€ pour les Moncautois, ce qui a représenté une recette de 1 900€.

Si on passe au tarif de 350€ pour les hors commune et 200€ pour les Moncautois, la recette s'élèverait à 2 500€ supplémentaire par an.

Le devis d'aménagement s'élève à 16 500€TTC (3 000€ de TVA à se faire compenser). Un accord de principe est donné par le conseil pour accepter ces travaux, sous réserve d'en étudier financièrement la possibilité dans le cadre de la préparation budgétaire.

## 4 – Point TAP

---

Le contrat d'Edith à 38,50€ pour les danses et rondes ne sera pas renouvelé. Une autre activité devra être trouvée pour fin mars.

Il semblerait, par ailleurs, que les Petits Ecureuils occuperaient l'étage de l'appartement pour leurs activités avec les enfants, ce qui pose question en terme de sécurité.

## 5 – Questions diverses

---

### **Assurance pour bénévoles**

Le nouvel assureur demande à ce qu'une délibération puisse être prise pour désigner les bénévoles qui interviennent sur des travaux pour le compte de la commune.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** d'établir une liste, à la demande de la compagnie d'assurance, des bénévoles qui réalisent des travaux pour le compte de la commune. Les personnes suivantes sont désignées par le conseil :

-  
-  
-  
-  
-  
-

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre la délibération à la compagnie d'assurance.

Fin de la séance : 23h00